



Le Nautille Montois
Club de plongée-sous marine

Rue Sarraute 40000 Mont de Marsan
FFESSM n° 02400117 – Label Valide-Handi
contact@nautille-montois.fr
www.nautille-montois.fr

IBAN : **FR76 1333 5000 4008 9224 4112 814**

DEMANDE D'INSCRIPTION 2026-2027

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse complète :

Téléphone mobile :

Email :

@

TRES IMPORTANT car accès réservé à un site internet/application du club et communication du club par mail.
Pour éviter que nos mails ne tombent dans vos « courriers indésirables », merci de rajouter
« **nautille.montois@gmail.com** » et « **contact@nautille-montois.fr** » dans votre carnet d'adresse.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique (pendant la durée de l'adhésion) et sont destinées au secrétariat et à la comptabilité de l'association. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement UE 2016/679 RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au secrétaire du club.

En signant ce formulaire d'inscription, j'autorise le club de plongée « Le Nautille Montois » à utiliser **mes informations personnelles** ci-dessus et ma photo d'identité, **pendant toute la durée de mon adhésion**, à des fins de gestion interne (souscription de la licence FFESSM, trombinoscope affiché au club, comptabilité, accès authentifié au site internet, ...).

En cochant la case en fin de ligne, JE REFUSE que les photos prises dans le cadre des activités de l'association et sur lesquelles j'apparais, soient publiées (affichage au club, site internet du club, réseaux sociaux, mailings internes, ...)

☐

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT AVEC l'inscription (sauf si déjà fournies et toujours valables ...)

Documents téléchargeables sur: www.nautille-montois.fr rubrique «adhésion / formations »

	PHOTOCOPIE* du Certificat d'Absence de Contre-Indications (CACI) à la pratique des activités subaquatiques avec scaphandre , (établi par un médecin généraliste** et datant de moins de 12 mois) * Ne vous dessaisissez JAMAIS de l'original du CACI, qui vous sera demandé dans TOUS les clubs de plongée ! ** sauf exception pour laquelle un médecin des sports, fédéral ou hyperbare est requis (handisport, reprise après accident, ...) Seuls seront acceptés les CACI établis sur le formulaire RECTO/VERSO mis à disposition par la FFESSM
	Photo d'identité (par mail à contact@nautille-montois.fr) une photo nette faite avec un téléphone est largement suffisante !
	Pour les mineurs : Autorisation parentale signée
	Si déjà plongeur : Niveau de plongée : - Nombre de plongées : Si déjà licencié FFESSM, N° Licence : A- (merci de présenter les justificatifs des niveaux non enregistrés sur le site de la FFESSM ainsi que votre carnet de plongée).



TARIFS 2026-2027

Adhésion (> 16 ans) (OBLIGATOIRE : <i>ne cochez qu'une seule case)</i>	Adhésion complète standard (Adhésion club plongée/apnée + licence FFESSM + carte d'entrée piscine)	144 €	☐
	Adhésion complète avec DEFISCALISATION* (Adhésion club plongée / apnée + licence FFESSM + carte d'entrée piscine)	287 €	☐
	Licence FFESSM seule (Ne donne pas accès au bassin ni au prêt de matériel)	50 €	☐
* : la défiscalisation est expliquée sur le document annexe ou sur http://www.nautile-montois.fr/tarifs			
Formation(s) FFESSM Souhaitée(s) (FACULTATIF)	Niveau 1 / PESH : Théorie + Carte + Pochette + Pratique (cours en piscine + 2 plongées en fosse incluses *)	130 €	☐
	Pour valider le N1, environ 4 plongées sont à réaliser en mer avec le club (15€/plongée non inclus).		
	Niveau 2 : Théorie (cours en salle + examen) + Pratique (cours en piscine + 6 plongées en fosse incluses *)	220 €	☐
	Le N2 nécessite <u>au moins</u> 4 plongées techniques en mer (15€/plongée non inclus)		
	Niveau 3 : Théorie (cours en salle + examen) + Pratique (cours en piscine + 6 plongées en fosse incluses *)	240 €	☐
	Le N3 nécessite <u>au moins</u> 6 plongées techniques en mer (15€/plongée non inclus) et le RIFAP (non inclus)		
	RIFAP (Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée) Formation accessible à tous et <u>obligatoire</u> à partir du N3	20 €	☐

* Le club doit réserver et prépayer les séances de fosse. En conséquence, les séances non effectuées dans l'année ne sont pas remboursables.

Assurance Cabinet LAFONT (Merci de cocher UNE et UNE SEULE case)	Loisir 1 :	25 €	☐		Loisir TOP 1 :	48 €	☐
	Loisir 2 :	30 €	☐		Loisir TOP 2 :	59,50 €	☐
	Loisir 3 :	51 €	☐		Loisir TOP 3 :	99 €	☐
	Je suis informé de l'existence de ces assurances et ne désire pas en souscrire						☐
	Le PACK VOYAGE (14 €) est à souscrire directement chez LAFONT au besoin						

Les informations sur ces assurances sont téléchargeables ici : <https://www.espaceclient.lafont-assurances.com>

Connexion (avec votre N° de licence) + Rubrique « Documents » + « Garanties et tarifs Individuelle Accident et Assistance Loisirs »

Moyen de paiement (cochez la case correspondante)

Le paiement en plusieurs fois est possible : chèques à l'ordre du NAUTILE MONTAIS (date souhaitée au dos du chèque).

Virements sur l'IBAN : **FR76 1333 5000 4008 9224 4112 814** – BIC : CEPAPRPP333

1 chèque	☐		Plusieurs chèques (spécifiez le nombre et les montants) :	☐
1 virement	☐		Plusieurs virements (spécifiez le nombre et les montants) :	☐
Espèces	☐			

JE SOUHAITE OBTENIR UNE ATTESTATION D'ADHESION (par exemple pour la prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription par votre CE)	☐
---	--------------------------

J'atteste avoir lu le REGLEMENT INTERIEUR et m'engage à le respecter.

Fait à :

le :

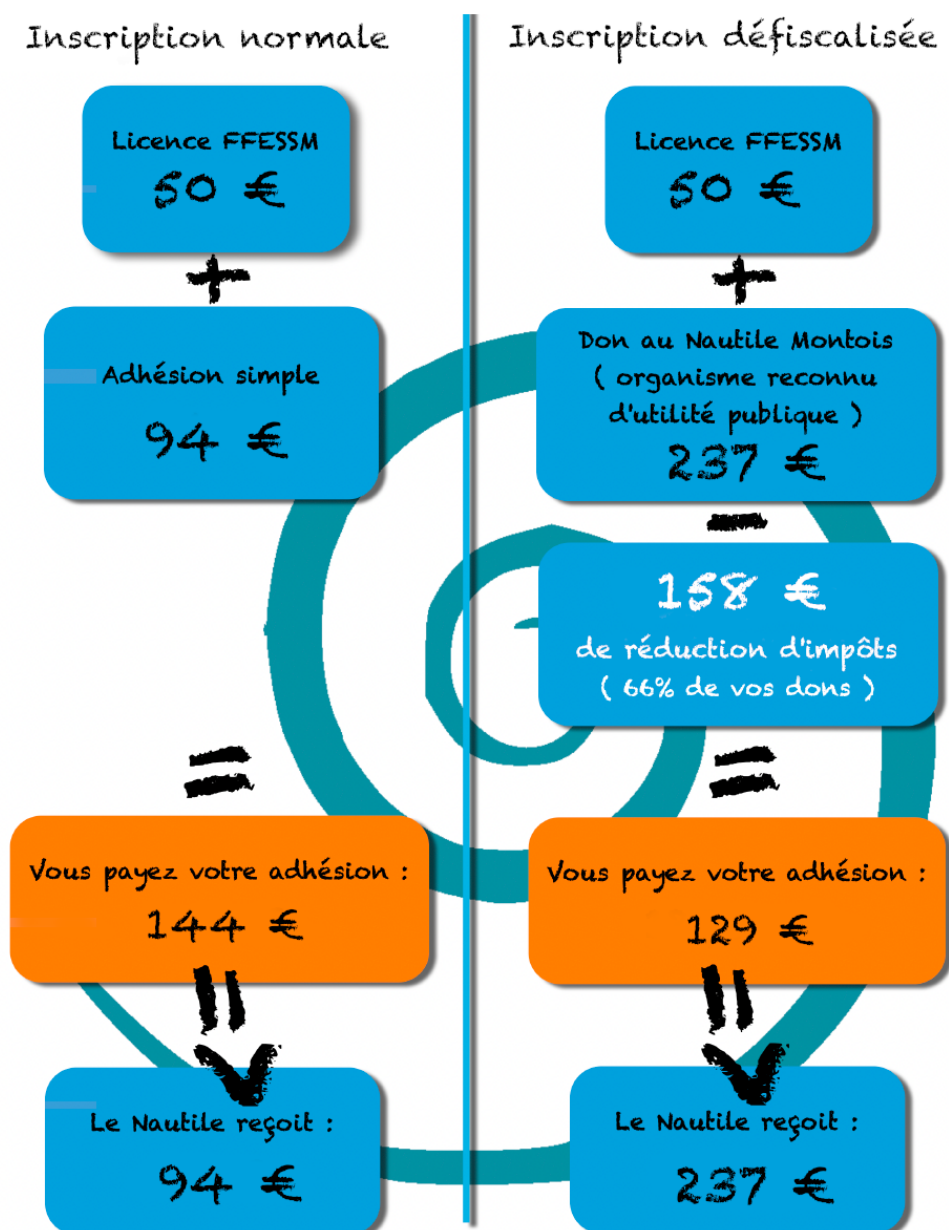
Signature :

ANNEXE : Explication de l'Adhésion Défiscalisée

Dans la plus stricte légalité, et SEULEMENT SI VOUS ETES IMPOSABLE, il vous est proposé une forme alternative d'adhésion DÉFISCALISÉE pour l'année à venir, vous permettant à la fois :

- De payer un tarif d'adhésion réduit
- De contribuer à la cagnotte de financement du matériel lourd (moteur bateau, compresseur, ...) de notre club
- Ceci mérite bien entendu quelques explications ...
-

Si vous êtes IMPOSABLE ...
IL y a DEUX façons de vous inscrire:



Le principe des dons aux œuvres:

L'association sportive Le Nautille Montois est reconnue d'utilité publique et à ce titre est habilitée à recevoir des dons, que le donateur peut déduire de ses impôts, à hauteur de :

- 66% pour les personnes physiques (vous par exemple), dans la limite de 20% du revenu imposable
- 60% pour les personnes morales (entreprises, associations, organisme public, ...)

Vous pouvez lire le texte officiel sur le site gouvernemental ici: [Dons aux associations](#)

(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations>)

Il vous est donc possible de faire un don au Nautille, dont 66% seront déductible de vos impôts (à déclarer dans la case " 7 UF " de votre déclaration d'impôts).

Deux formules d'adhésion sont donc possibles :

Adhésion traditionnelle :

Lorsque vous adhérez au Nautille Montois au tarif normal de **144,00 €**, cette cotisation comprend :

- La licence/assurance fédérale (que nous reversons INTEGRALEMENT à la FFESSM): **50,00 €**
- La cotisation au club (qui nous permet de faire vivre le club : achat / entretien matériel, fonctionnement, ...) : **94,00 €**

Adhésion alternative défiscalisée :

La licence fédérale (50,00 €) est obligatoire et comporte des contreparties, elle n'est donc pas défiscalisable. Vous devez donc la souscrire normalement.

En revanche, si après cela, vous effectuez un don de **237 €** au Nautille Montois (soit un total de 287,00 € avec la licence), un [CERFA officiel 11580*04](#) vous sera délivré et vous pourrez ainsi bénéficier d'une réduction d'impôts de **158,00 €** (soit 66% des 237 €)

Au final, l'adhésion complète vous aura coûté :

- **50 €** de licence FFESSM
- **79,00 €** (237,00 - 158,00) de cotisation club

Soit un total de **129 €** (au lieu de **144,00 €**, soit une **économie de 15 euros**).

Et en plus, en choisissant cette formule, le Nautille reçoit 237,00 € au lieu de 94,00 €, ce qui lui permet d'affecter la différence, soit **143 euros à la "cagnotte gros matériel" (bateau, compresseur, ...)**.

Pour information, en trois ans, les adhésions défiscalisées ont financé intégralement le nouveau moteur !

Ce serait dommage de passer à côté non ?

ATTENTION ! Si vous n'êtes pas imposable, cette adhésion alternative ne vous concerne pas : vous ne pouvez pas bénéficier de réduction d'impôt !